

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9105**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Vendeur(se) chausseur expert(e)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CNPEFP) des détaillants en chaussure - Fédération nationale des détaillants en chaussures de France	Président de la FDCF

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3008 - Détaillants en chaussure

Code(s) NSF :

243w Vente technico-commerciale des produits de cuirs et peaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la vendeur(se) chausseur expert(e) exerce son activité dans des commerces de détail. Il/Elle agit sous l'autorité du responsable de magasin. Le/la vendeur(se) chausseur expert(e) procède à la vente de divers articles chaussants et de leurs produits complémentaires. Il/Elle oriente le client dans ses choix. Pour cela, il/elle maîtrise simultanément les techniques de vente, et la connaissance des produits et leur entretien. Il/Elle met en lien le confort de la chaussure et l'anatomie et la pathologie du pied pour conseiller le client. Il/Elle participe au rangement des produits dans l'espace de vente et en réserve.

Ses principales missions sont :

- la préparation de la vente
- la vente des produits
- la fidélisation de la clientèle

Le/La titulaire de la certification est capable de : -gérer la réception des produits commandés (réception, comptabilisation, référencement, étiquetage, rangement)

- effectuer les contrôles de qualité des produits tant sur le plan de l'aspect (défaut de la matière) que sur le plan du montage
- soigner l'apparence de l'espace de vente (rangement, esthétique)
- prendre en charge le client, le conseiller en fonction de ses exigences, des produits disponibles, et de l'anatomie de son pied ; réaliser des ventes complémentaires
- réaliser des actes simples de gestion commerciale : mettre à jour le fichier client, prendre en charge les réclamations du client, effectuer des gestes commerciaux, participer à l'organisation d'une action commerciale
- communiquer et travailler en équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/La vendeur(se) chausseur expert(e) exerce son activité chez des détaillants en chaussure.

Les emplois occupés peuvent être : - vendeur(se) en équipement de la personne

- vendeur(se) en chaussures

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1214 : Vente en habillement et accessoires de la personne

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes majeures :

1. épreuves écrites et pratiques portant sur des savoirs théoriques (technologie de la chaussure , technologie des matériaux, connaissance du pied, comportement commercial, communication, gestion d'un point de vente, gestes et postures)
2. évaluation en situation de travail portant notamment sur la communication avec le client, les prises d'information, les différentes étapes de la vente et les techniques de vente
3. rédaction et soutenance devant un jury d'un dossier professionnel basé sur des récits d'expériences

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	33% de représentants de l'organisme de formation 66% de professionnels (représentation à parité entre salariés et employeurs)
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem

Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Idem
---	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Vendeur chausseur expert, avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2013. Autorité responsable : Fédération Nationale des Détaillants en Chaussures de France.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Vendeur(se) chausseur expert(e)" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 18 décembre 2021.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles Enregistrement pour un an, code NSF 312p, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Vendeur(se) chausseur expert(e) », avec effet au 21 novembre 2013, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.chaussure.org ; FDCF - 46 boulevard Magenta - 75010 PARIS

Lieu(x) de certification :

Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CNPEFP) des détaillants en chaussure - Fédération nationale des détaillants en chaussures de France : Île-de-France - Paris (75) []

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

l'AFPA Val de Marne, Paris
Campus de Créteil et Campus de Romans.

Historique de la certification :